



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Hautes-Alpes**

**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022**

Délibération n° 2022/1-14

OBJET : Déclinaison 2022 du plan pluriannuel de modernisation du matériel roulant.

Exposé des motifs

Par délibération n° 2018/2-9 du 9 juillet 2018, le Conseil d'Administration du SDIS des Hautes-Alpes a arrêté le Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel en véhicules d'intervention performants, mutualisés et adaptés à la géographie du département.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Alpes dispose actuellement d'un parc de véhicules de transport permettant la réalisation au quotidien des missions de secours mais également des missions fonctionnelles (formation, services techniques, etc.).

Composé de différents types d'engins (véhicules légers, véhicules de transport de personnels, véhicules d'interventions diverses, etc.), ce parc nécessite d'être adapté afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de complément d'effectifs qui doit, à terme, diminuer la pression opérationnelle et la mobilisation en personnels de certains centres de secours en tension d'effectifs.

Un effort important a été porté sur le renouvellement du parc de matériel roulant sur les 3 derniers exercices, en particulier par le recours à un emprunt de 1,1 M€ chaque année.

Le détail du Plan Pluriannuel d'Investissement en matériel roulant pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 est le suivant :

	2018	2019	2020	2021
VLHR « Pick Up »	1	1	3	0
VLHR « Duster »	3	2	0	1
Voiture légère type utilitaire/interventions diverses	4	9	0	2
Voiture légère de Direction	0	0	2	1
Véhicule Transport Personnel/Matériel	1	1	0	2
Reconditionnement de châssis existant en Véhicule tous usages	3	0	0	
VSAV	3	8	7	3
CCF/CCFMA	1	1	6	2
CCRM/CCRMSR	0	7	0	0
EPC	1	0	0	0
BRS	0	0	1	0

	2018	2019	2020	2021
ULS	0	1	1	1
VTU Logistique	0	0	1	0
VATRA	0	0	1	0
VLSM	0	0	0	2
Reconditionnement de châssis existant en Véhicule d'intervention risque chimique	0	1	0	0
Reconditionnement de châssis existants en Véhicule de Protection des Biens	0	0	0	1
Equipement CCFL HP	0	0	2	0

Le financement consacré au Plan Pluriannuel a été respectivement :

- de 2 130 550,00 € pour l'année 2018
- de 2 691 430,00 € pour l'année 2019
- de 2 476 582,00 € pour l'année 2020.
- de 923 336,00 € pour l'année 2021.

Ce plan pluriannuel d'investissement est ajusté à tout moment afin de disposer de la réactivité nécessaire vis-à-vis des besoins du territoire. Les éventuelles modifications sont communiquées à votre assemblée.

Eu égard à l'atypisme des années 2020 et 2021 pour raisons de pandémie, les délais de livraison des matériels roulants ont été fortement impactés nécessitant une anticipation du vieillissement du parc. A titre d'exemple, le SDIS 05 a réceptionné le 17 mars dernier, les 3 CCFMA issus du budget 2020. Pour 2022, le financement consacré est proposé de façon prévisionnelle à 916 969,00 €.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022/1-14

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	15	
- pour	15	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU la loi n° 2016-2017 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° 2018/1-11 du 27 mars 2018 relative au budget primitif du SDIS des Hautes-Alpes pour l'année 2018 ;

VU la délibération n° 2018/2-9 du 9 juillet 2018 relative au Plan Pluriannuel d'Investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;

VU la délibération n° 2018/3-16 du 8 octobre 2018 relative à l'adaptation du parc roulant pour la mise en œuvre des compléments d'effectifs ;

VU la délibération n° 2019/1-11 du 29 mars 2019 relative au complément 2019 au plan de modernisation du parc roulant pour la mise en œuvre des compléments de départs ;

VU la délibération n° 2020/1-18 du 9 mars 2020 relative à la déclinaison 2020 du plan pluriannuel de modernisation du matériel roulant ;

VU la délibération n° 2020/4-17 du 29 octobre 2020 relative à la réadaptation de la déclinaison 2020 du plan pluriannuel de modernisation du matériel roulant ;

VU la délibération n° 2021/1-20 du 30 mars 2021 relative à la réadaptation de la déclinaison 2021 du plan pluriannuel de modernisation du matériel roulant ;

VU la délibération n° 2021/4-14 du 26 octobre 2021 relative à la réadaptation de la déclinaison 2021 du plan pluriannuel de modernisation du matériel roulant ;

VU le rapport n° 2022/1-13 du Président du conseil d'administration ;

VU l'avis favorable du Comité Technique réuni le 25 mars 2022 ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident le maintien des niveaux d'armement en véhicules de transport par typologie de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) figurant dans la délibération n° 2018/3-16 du 8 octobre 2018 ;
- complètent la délibération n° 2018/3-16 du 8 octobre 2018 en ce qui concerne le Plan Pluriannuel d'Investissement en matériel de transport comme suit ;
- arrêtent la déclinaison pour l'exercice 2021 du Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel en matériel roulant comme suit, pour un besoin de financement prévisionnel de 916 969,00 €.

	2022
VLHR « Pick Up »	1 à 2
VLHR « Duster »	1
Voiture légère	1 à 3
VSAV	2 à 3
CCF/CCFMA/CCFL	1 à 3
VTPM	2 à 3
VTU Logistique 4.5 Tonnes	1

- s'engagent à inscrire la dépense au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- autorisent le Président ou son délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement en véhicules de transport ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le: **11 AVR. 2022**

et de la publication-notification

le: **11 AVR. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU